

OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du	20 septembre 2022
Délibération N°	08
Date de la convocation	9 septembre 2022
Objet	3.3 Mise à disposition temporaire d'une partie de l'aire de stationnement de la résidence Bel Air, à la Mairie d'Aspiran, en vue de l'ouvrir au stationnement public

L'an deux mille vingt-deux le vingt septembre à quatorze heures

Le Conseil d'Administration de l'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT HERAULT LOGEMENT convoqué par lettre individuelle, s'est tenu au siège de l'Office à MONTPELLIER sous la présidence de M. Vincent GAUDY, Président d'HÉRAULT LOGEMENT.

PRÉSENTS ou représentés :

MM. Vincent GAUDY, Jean-Pierre AMANS, Auguste CHOMEL, Charles CLEORON, Alain COMBES, Yves FERRANDO, Michel MEJEAN, Michel-Ange PARRA, Jacques RIGAUD, Daniel ROBEQUAIN, François VINCENT, Administrateurs, et MMES, Karine ANNEYA, Manar BOUIDA, Christine MULA, Roselyne PESTEIL, Laure TONDON, Anne VAN DEN BROECK, Administratrices

ABSENTE EXCUSEE :

Nicole MORERE

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Nawar BELMILOUDI (pouvoir à Mme ANNEYA)
Véronique CALUEBA (pouvoir à M GAUDY)
Régine ILLAIRE (pouvoir à M GAUDY)
Serge RABINEAU (pouvoir à M FERRANDO)
Patricia WEBER, (pouvoir à M BOUIDA)

Accusé de réception en préfecture
034-273400010-20220920-20220920-08-PRO-DE
Date de télétransmission : 21/09/2022
Date de réception préfecture : 21/09/2022

Objet : 3.3 Mise à disposition temporaire d'une partie de l'aire de stationnement de la résidence Bel Air, à la Mairie d'Aspiran, en vue de l'ouvrir au stationnement public

Le 20 septembre 2022,

Le Conseil d'administration d'Héroult Logement s'est réuni en séance, le Président ayant constaté le quorum,

Vu la délibération n°02 du 19 novembre 2019 qui porte désignation du Directeur Général à compter du 1^{er} février 2020,

Vu les délibérations n°AD/010721/H/16, n°AD/230721/H/196 et n°AD/200921/H/22 du Conseil Départemental de l'Héroult fixant à 23 le nombre des administrateurs et la nomination de ses 13 représentants

Vu la délibération n°01 du 31 août 2021 et les délibérations n°02 du 19 octobre 2021 et n°03 du 29 mars 2022 qui modifient, pour partie, la délibération n°01 du 31/08/21.

Vu la demande écrite de la Mairie d'Aspiran sollicitant l'autorisation d'occuper temporairement une partie de l'aire de stationnement de la résidence Bel Air située 11 avenue Gorges Clémenceau à Aspiran, cadastrée AB 109, appartenant à Héroult Logement, en vue de l'ouverture au stationnement public,

Considérant que la Commune d'Aspiran est en effet confrontée au stationnement anarchique sur l'avenue Georges Clémenceau et soucieuse d'assurer la sécurité routière et piétonnière de ses administrés, qu'elle souhaite aménager une partie de ladite parcelle en aire de stationnement ouverte au public, dans l'attente de la réalisation d'un parking de 44 places en haut de l'avenue

Le Président demande au Conseil d'Administration de bien vouloir se prononcer sur ce sujet

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration décide :

ARTICLE 1 :

De mettre à disposition de la Mairie d'Aspiran, à titre gratuit et pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction, via une convention, une partie de la parcelle cadastrée AB 109, située 11 avenue Gorges Clémenceau à Aspiran, sur laquelle sera aménagée une aire de stationnement ouverte au public de treize places, tout en conservant quatorze places de stationnement réservées aux habitants de la résidence Bel Air comportant 7 logements.

ARTICLE 2 :

De laisser à la charge de la Mairie d'Aspiran le coût des travaux d'aménagement de cette aire de stationnement ouverte au public.

ARTICLE 3 :

Que la maintenance, l'entretien et le nettoyage de l'aire de stationnement ouverte au public incomberont à la Mairie d'Aspiran.

ARTICLE 4 :

Que la Mairie d'Aspiran assumera les risques liés à la présence et à l'utilisation de ces stationnements publics.

ARTICLE 5 :

D'autoriser Monsieur le Directeur Général à signer tout acte utile à ce sujet.

Certifie exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de sa publication,

Ont signé au registre, les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,
LE PRÉSIDENT DE L'OFFICE
Vincent GAUDY

